

COMMISSARIAT GENERAL**N/Réf : 540/92/CG/01/.2815/JCM/2024****NOTE DE SERVICE SUR LA COLLECTE DES DONNEES DE L'ETUDE REGIONALE
DU TEMPS MOYEN NECESSAIRE A LA MAINLEVÉE DES MARCHANDISES DU
06 AU 15 MAI 2024**

Par sa lettre référencée C&T 1/2/2 du 29 avril 2024, le Secrétariat Général de la Communauté Est Africaine (CEA) vient de lancer la collecte des données dans le cadre de l'Etude Régionale du Temps Moyen Nécessaire à la Mainlevée des Marchandises au niveau des Corridors Nord et Central, prévue du 06 au 15 Mai 2024. Cela fait suite aux ateliers de formation des enquêteurs et de sensibilisation des parties prenantes organisés respectivement à Bujumbura, à Gatumba, à Gitega et à Kobero en dates du 02 au 08 avril 2024 pour le cas du Burundi.

A cet effet, j'ai l'honneur de porter à la connaissance des usagers de la Douane ce qui suit :

1. L'étude couvrira les marchandises conteneurisées (les camions bâchés font partie) et les produits pétroliers empruntant le corridor central (entrant ou sortant par le Port de Dar Es Salaam) à l'importation (régimes IM4 et SW7) comme à l'exportation (régime EX1) ainsi que les marchandises en transit (EX8) vers le Congo via la frontière de Gatumba.
2. La collecte des données par le questionnaire y relatif commence par le Port de Dar Es Salaam et seules les marchandises importées sont concernées par l'étude.
3. Pour les marchandises exportées, le questionnaire de collecte des données commence à Bujumbura, à Gitega ou à Kobero/Muyinga pour sortir par le port de Dar Es Salaam.
4. Durant la période de cette collecte de données, les camions venant du Port de Dar Es Salaam et qui entrent par la frontière de Kobero doivent normalement être accompagnés d'un questionnaire de collecte des données qui sera récupéré soit à Kobero, à Gitega, à Bujumbura ou à Gatumba selon le cas.
5. De même, les camions quittant le Burundi et transportant des marchandises exportées à l'extérieur de la CEA et sortant par le Port de Dar Es Salaam devront être accompagnés d'un questionnaire de collecte des données.

6. La récupération des questionnaires pourra s'étendre jusqu'au 25 Mai 2024 en fonction de l'arrivée progressive des camions qui seront en possession des questionnaires de collecte des données de l'étude.
7. Toutes les parties prenantes (Autorités portuaires, Importateurs/Exportateurs, Déclarants en Douane, Transporteurs, Chauffeurs, Autres Agences Gouvernementales) sont invitées, chacun en ce qui le concerne, de prendre toutes les dispositions nécessaires pour contribuer à la réussite de cette activité régionale en ce qui concerne la partie burundaise du corridor central.
8. Les responsables administratifs (Directeur, Chefs de Service et Chefs d'équipe) relevant du Commissariat des Douanes et Accises sont particulièrement priés de vérifier la présence du questionnaire dans le dossier du camion qui arrive, de faciliter et de bien guider les enquêteurs qui seront déployés dans les sites respectifs concernés par l'étude.
9. Pour plus de détails ou tout besoin de clarification, vous pourrez contacter Messieurs Benson NIYUNGEKO (+257 71 421 702), Philippe NDIKUMANA (+257 79 952 494), Stephen ANALO (+254 722 579 966) qui font partie de l'équipe technique régionale et qui sont chargés de la supervision de cette activité de collecte des données de ladite étude au niveau national.
10. Tous les intervenants doivent veiller à l'intégrité des questionnaires de l'étude. Tout défaut de coopération, toute tentative de destruction, de faire disparaître ou de falsification d'un questionnaire est passible de sanctions conformément aux lois et règlement en vigueur à l'Office Burundais des Recettes.

Fait à Bujumbura, le 07/05/2024

LE COMMISSAIRE GENERAL

Jean Claude MANIRAKIZA.